

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MAI 2011 – 20H30

Le 18 mai 2011, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 9 mai 2011, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Etienne COOL, Maire d'ORBEC.

- Approbation compte rendu
- Remerciements
- Parcelles « Croix aux Lyonnais »
- Mémorial
- Vente d'herbe
- Vente de véhicule
- Personnel
- Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL ; J-C DUVAL ; A. GROULT ; E. MACREZ; G. HULIN Adjoint ; J-L POUILLE, M COGE, Y. SOUCIET , Y.MOREL , C. FOUILLEUL, F. RAMOS, G.LAUTONNE, J-F CROUINAUX, P. DELARUE , F. VERGER, D. MULET

ABSENTS EXCUSES :

P.AUBRY donne pouvoir à F.VERGER

T.LEMETTAIS donne pouvoir à G.HULIN

ABSENTS

S.FOSSET

Y.BOYE

C.BEJEAN

C.LIBERGE

Secrétaire de séance : D.MULLET

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Compte rendu précédente réunion :

Le «copié collé» de la liste des présents n'est pas conforme. Rectification sera apportée au registre.

Le contenu du Compte Rendu est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE D'AJOUT DUN DOSSIER à l'ordre du jour

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

CESSION DE TERRAIN au SIVOM ORBEC – LA VESPIERE, aux abords de l'Ecole Maternelle « Les Capucins »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout à l'ordre du jour.

REMERCIEMENTS - NAISSANCE

- Patrick HUSSENET, photographe à Orbec, remercie pour la convention financière passée entre la Collectivité et son Studio Photo
- l'A.D.M.R. pour la subvention 2011

- Naissance : d'un petit Charles, au foyer de Nathalie et Luc DESANDRE

11/26- CESSION DE TERRAIN au SIVOM ORBEC-LA VESPIÈRE (Ajout à l'Ordre du Jour)

Monsieur OZANNE, Président du dit SIVOM, a sollicité de notre collectivité, la possibilité de se rendre propriétaire de la parcelle A 443, actuellement occupée par l'Ecole Maternelle « Les Capucins » qui va recevoir une extension pour accueillir les effectifs de l'actuelle Ecole F. DOLTO. Ces travaux sont susceptibles de recevoir une subvention au titre de la D.E.T.R., mais pour cela, il y a nécessité que le SIVOM soit PROPRIETAIRE.

Monsieur OZANNE, Président du Sivom, souhaite une cession, à titre gratuit, de la totalité de la parcelle A 443 d'une contenance de 9836 m²

Monsieur le Maire propose que la cession se fasse à un prix considéré, symbolique, les frais d'acte et de clôture, à charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE, à l'unanimité, sur la cession au prix symbolique, en faveur du SIVOM.

11/27 – PARCELLES «CROIX AUX LYONNAIS»

Monsieur le Maire présente un projet de lotissement, aux abords du terrain de la future gendarmerie. Le Cabinet MERMIN, missionné, pour un découpage parcellaire a fait une proposition de 9 parcelles, ce plan vous a été transmis avec l'ordre du jour de cette séance.

Une consultation AMO a été lancée pour faire l'étude de l'amenée des réseaux et de la construction de la voirie « primaire » pénétrante. Cette consultation prendra fin, le vendredi 20 Mai à 12 h ; Le résultat sera communiqué à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

La surface d'une parcelle serait d'environ 700 m². La plus petite, 580 m², la plus grande 825 m². Proposition de prix, en fonction des surfaces :

Lot n° 1 de 705 m ² = 42 000 €	Lot n°2 de 770 m ² = 45 000 €
Lot n° 3 de 820 m ² = 48 000 €	Lot n° 4 de 745 m ² = 43 000 €
Lot n° 5 de 580 m ² = 42 000 €	Lot n° 6 de 775 m ² = 45 000 €
Lot n° 7 de 825 m ² = 48 000 €	Lot n° 8 de 705 m ² = 43 000 €
Lot n° 9 de 600 m ² = 42 000 €	<u>TOTAL 398 000 €</u>

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le découpage et sur le prix de vente des 9 parcelles. Monsieur le Maire est autorisé à lancer la publicité pour la mise en commercialisation. Un panneau de 4m X 3m sera apposé sur le terrain. L'information sera relayée chez les Notaires, Agences immobilières et sur le site internet.

Lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, le cahier des charges du « lotissement » sera élaboré, visant à réglementer l'aspect esthétique (style de construction, mais aussi essence des haies vives, alignement, etc.)

11/28 - MÉMORIAL

L'Association pour l'Edification d'un MEMORIAL des CIVILS et MILITAIRES du CALVADOS, MORTS pour la FRANCE en INDO – AFN – OPEX a adressé un courrier aux Mairies, sollicitant leur adhésion pour souscrire au projet de cette édification. Le projet se présente sous la forme de STELES, en verre, d'environ 6 m de long pour 1,50 m de hauteur pour deux d'entre elles et 2,00 m de long sur 1,50 m de hauteur pour la troisième. (photos du projet, diffusées en séance).

COUT GLOBAL = 97 900 €

Au lancement de la souscription, 113 collectivités ont été sollicitées, à ce jour, 67 ont répondu favorablement. Le don se situe sur une base de 10, 20 ou 50 € (la possibilité de donner PLUS reste ouverte).

DEBAT . le Conseil Municipal ne souhaite pas entrer dans cette souscription.

11/29 – VENTE D'HERBE

Monsieur Didier LECACHE, cultivateur, renouvelle sa demande pour réserver le fauchage de l'herbe sur l'actuel terrain communal, « Croix aux Lyonnais » Il propose 110 € de l'ha, soit : 110 € X 6,5 ha = 715 €

Le Conseil Municipal accepte l'offre de Monsieur Didier LECACHE mais souhaite qu'il lui soit précisé que cette vente ne constitue pas un futur droit au bail, la collectivité envisageant de commencer les travaux de construction et d'aménagement, fin 2011 début 2012 sur cet espace.

11/30 – VENTE VÉHICULE

Le véhicule FORD camionnette, type COURRIER, est immobilisé du parc automobile municipal, il n'est plus recevable au contrôle technique. Le garage local « MONZA » nous en propose 150 € pour un usage agricole, hors voie publique.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur cette cession, précisant que ce véhicule ne pourra pas être utilisé, en l'état, sur la voie publique

11/31 – PERSONNEL

Le Centre de Gestion 14 nous a informé que la Commission Administrative Paritaire Départementale, avait émis un AVIS FAVORABLE sur la candidature d'avancement par la promotion interne d'un Agent Territorial. Il convient donc de procéder à l'ouverture du nouveau poste et à la fermeture de l'autre.

Ouverture : Contrôleur de Travaux Cat. B Echelon 9 - IB 436 - IM 384 -

Fermeture Agent de Maîtrise Cat. B

Avec effet au 1^{er} Avril 2011 Incidence : 5 points indiciaires de plus, soit 24,05 € Brut/mensuel
Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette promotion et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant

QUESTIONS DIVERSES

Fléchage

Madame DUPUIS, Potière locale, rappelle que son atelier a été transféré rue des Augustines et sollicite de la collectivité un fléchage, de la rue Grande à la dite rue.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de répondre à Madame DUPUIS qu'il ne sera pas possible de répondre favorablement à sa demande.

RÉFORME TERRITORIALE

Monsieur le Maire tient à faire une mise au point quant à son avis sur le sujet, exprimé dans la presse. Questionné sur le projet de réforme, il a effectivement émis l'idée qu'un rapprochement vers Lisieux serait vraisemblablement la meilleure hypothèse pour nos collectivités ; toutefois, cet avis a été émis à titre PERSONNEL, n'engageant en rien la ville d'Orbec ni les communes adhérentes à la CDC du Pays de l'Orbiquet.

Aucune décision ni aucune délibération n'a été prise !

Il souhaite une réflexion, menée d'abord par la CDC, qui pourra s'entretenir avec les interlocuteurs en présence (Lisieux, Livarot, etc.) Qu'une analyse précise des points forts et des points faibles soient opérées. Ce n'est qu'au résultat d'une telle démarche, que toutes les collectivités auront la possibilité de se prononcer, en pleine connaissance de cause.

Monsieur GROULT, en sa qualité de Président du SIAEPA s'exprime également sur le sujet, précisant qu'il a, lui aussi, été consulté par les instances départementale et préfectorale pour l'étude d'une configuration de rapprochement des syndicats d'eau.

Fusion de plusieurs petits syndicats par exemple, ou rapprochement vers un grand syndicat lexovien.... Rien n'est rejeté, mais aucun débat n'en encore était lancé.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Constat unanime des conseillers municipaux sur le dysfonctionnement de la collecte des déchets ménagers et sur l'image « poubelle » qui entache les rues de la ville.

Monsieur le Maire fait part des problèmes rencontrés par la CDC quant au mauvais fonctionnement des conteneurs d'apports volontaires pour les usagers, mais s'insurge sur les déclarations et autres mobilisations passées sur « facebook » contribuant à salir notre ville.

CASERNE DES POMPIERS

Un nouveau terrain est souhaité pour la construction d'une nouvelle caserne. Orbec n'en dispose pas. Monsieur le Maire rend compte des différents rendez-vous qu'il a eu sur le sujet, notamment avec les Responsables Départementaux. Il ne désespère pas de faire accepter l'idée d'une reconstruction sur le site actuel, mettant tout en œuvre pour que la caserne des pompiers, reste au chef lieu de Canton.

REUNIONS C.D.C.

Monsieur GROULT rappelle aux Conseillers Municipaux qui sont en charge d'une délégation communautaire auprès de notre CDC, de respecter la procédure de formulation d'un « pouvoir » en faveur d'un autre délégué. En effet, en cas d'impossibilité d'assister à une réunion, toutes les voix représentatives de la Ville d'Orbec doivent néanmoins être exprimées.

FIN DE SEANCE 22 h10